

Communiqué de presse

Cergy, le 5 septembre 2022

GARDEZ LE SOURIRE AVEC M'T DENTS

L'Assurance Maladie rappelle à la population du Val-d'Oise qu'il est important d'adopter une bonne hygiène bucco-dentaire tout le long de sa vie et de consulter au moins une fois par an son chirurgien - dentiste.

Avec la campagne M'T dents, tous les 3 ans, un examen de prévention bucco-dentaire est offert (hors traitements pour corriger une mauvaise position des dents et les prothèses) :

- aux enfants dès l'âge de 3 ans ;
- aux jeunes jusqu'à l'âge de 24 ans ;
- aux femmes enceintes (du 4^{ème} mois de grossesse et jusqu'au 12^{ème} jour après l'accouchement).

Une visite régulière chez un chirurgien-dentiste et des soins préventifs permettent d'éviter la réalisation de soins plus lourds et plus coûteux.

Dès le plus jeune âge, l'enfant a ainsi l'occasion d'avoir une expérience positive avec le dentiste, quand il n'a pas encore de carie à soigner.

L'extension des rendez-vous M'T dents aux 21-24 ans permet de pallier le renoncement aux soins, fréquent à cet âge et particulièrement concernée, notamment en raison de la consommation d'alcool, de tabac ou encore en cas d'alimentation déséquilibrée..

Chez la femme enceinte, les changements hormonaux rendent les gencives plus sensibles aux bactéries et peuvent déclencher une inflammation. Une infection non traitée augmente les risques d'accouchement prématuré ou de bébé de faible poids.

Avec M'T dents, c'est simple et c'est gratuit. Il suffit de prendre un rendez-vous chez un dentiste, de présenter le jour de la consultation la carte vitale et l'invitation qui a été adressée par courrier. Vous n'avez rien à payer. De nombreux conseils sur le brossage et sur l'alimentation seront prodigués au cours de cet examen.

[Cliquez ici pour plus d'informations.](#)

Chiffres clés du Val-d'Oise :

En 2021 :

159 489 invitations adressées



Taux de recours

aux chirurgiens dentiste : **46, 88 %**



Source : CNAM

Contact presse :

 communication.cpam-cergyponoise@assurance-maladie.fr

À propos de l'Assurance Maladie du Val d'Oise

Entreprise de droit privé exerçant une mission de service public, la CPAM du Val d'Oise est responsable de la protection de 98% de la population du département, soit plus d'un million d'assurés, et verse chaque année plus de 2,6 milliards d'euros de prestations légales, ce qui en fait le principal acteur du financement du système de soins. Forte de 1 000 collaborateurs qui portent haut nos valeurs de solidarité, d'universalité, de responsabilité et d'innovation, notre entreprise intervient sur les « risques » sociaux suivants : maladie, maternité, accidents du travail/maladies professionnelles et décès.